

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018 A 20H00

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

Présents : Didier ROUX - Paul SAGE - Patrice MAILY - André TREMEAUD - Jean-Marie JOBARD – Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - Jean-Marc DURY- Vincent FENEON - Valérie LACROIX - Valérie PILLOUX -

Procurations : Marion GAIN à Patrice MAILY – Valérie AUPECLE à Valérie LACROIX - Isabelle GILLES à Valérie PILLOUX - Hubert FENEON à Jean-Marc DURY -

Absents : néant.

Secrétaire de séance : Valérie PILLOUX

Date de convocation : 14 septembre 2018

Date affichage : 17 septembre 2018

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 20 juillet 2018, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1/ Approbation des compétences supplémentaires de la Communauté de Communes Le Grand Charolais :

Le maire explique que le conseil municipal s'est déjà prononcé fin 2017 par délibération avec le choix des compétences optionnelles. Il doit désormais procéder au choix des compétences supplémentaires qui seront exercées sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes Le Grand Charolais avant le 31 décembre 2018. Ces compétences sont :

- Réalisation d'études de zonage et élaboration du schéma d'assainissement pour les communes de St Léger les Paray et Vitry en Charolais,
- Toute action favorisant le maintien ou la création d'activités de santé sur le territoire intercommunal,
- Soutien à l'aménagement numérique par l'amélioration de la couverture haut débit et très haut débit du territoire communautaire,
- Actions culturelles : organisation d'actions ou événements concernant tout ou partie des communes et générant une fréquentation intercommunale, dotés d'un caractère itinérant sur le territoire communautaire afin de rapprocher la population de la culture,
- Accompagnement des manifestations, événements et initiatives contribuant à la promotion et au rayonnement des productions agricoles du territoire communautaire,
- Soutien à l'organisation de manifestations culturelles, sportives, touristiques et économiques contribuant au rayonnement de la Communauté de Communes,
- Balisage et promotion des sentiers de randonnée inscrits au titre des balades vertes. Soutien au développement des voies vertes et voies bleues,
- Mise en valeur de la voie d'eau par la gestion et/ou la création des équipements portuaires et nautiques sur les canaux,
- Paiement de la contribution financière au service départemental d'incendie et de secours pour les communes membres de la communauté de communes,

15 Voix pour.

2/ Modification des heures hebdomadaires du poste d'agent communal pour la surveillance à la cantine scolaire :

Le Conseil Municipal donne son accord pour le contrat de travail à durée déterminée de Madame MASTIN Béatrice au poste de surveillance à la cantine (12h00 – 13h25) pour la période du 3 septembre 2018 au vendredi 5

juillet 2019.

15 Voix pour.

3/ Cloche de l'église : classement au titre des monuments historiques :

Le maire explique qu'il a reçu le 25 juillet 2018 un courrier de la préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté. Il est demandé que le conseil municipal se prononce sur le classement de la cloche de l'église datée 1803-1804 au titre des monuments historiques.

Le classement d'une cloche au titre des monuments historiques permet de lui reconnaître un intérêt d'art et d'histoire pour son ancienneté et sa technique de fonte. Le classement n'impose pas de restauration si la commune, maître d'ouvrage ne le souhaite pas.

Si des travaux ont lieu, la commune peut demander une aide à la DRAC de 50% du montant hors taxe. Cette aide peut être complétée par celle du Conseil Départemental de Saône-et-Loire.

La protection de la cloche étant un classement au titre des objets mobiliers, il n'y a pas de conséquence sur l'urbanisme de la commune, seuls les monuments produisent des périmètres de protection.

15 Voix pour.

4/ Caution ancien locataire :

La responsable de la trésorerie de Charolles a envoyé un courrier le 10 août dernier pour signaler que la caution de 800 euros de Monsieur Teitgen, ancien locataire du bar-restaurant n'a pas été restituée suite au certificat d'irrecouvrabilité quant à la procédure de liquidation judiciaire. Il convient donc de récupérer la caution de 800 euros en atténuation de la non-valeur prononcée.

15 Voix pour.

5/ Admission en non-valeur suite à liquidation judiciaire :

Maître Deslorieux mandataire judiciaire vient de délivrer un certificat d'irrecouvrabilité quant à la procédure de liquidation judiciaire de Monsieur Teitgen, locataire du bar restaurant.

Madame la responsable de la trésorerie de Charolles sollicite la mise en non-valeur du reste dû d'un montant de 1 978.09 € par Monsieur Guy Teitgen.

15 Voix pour.

6/ Chèque encaissement Groupama :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 2 août 2018 un chèque de GROUPAMA.

Ce chèque de 354.82 euros correspond au remboursement d'une vitre cassée du tracteur communal.

15 Voix pour.

7/ Convention facturation assainissement :

Le Maire donne connaissance d'un courrier de la SAUR reçu en mairie le 24 juillet 2018 et d'un projet de convention entre la Commune de St Julien de Civry et la SAUR concernant la facturation et l'encaissement de la redevance assainissement.

La convention signée en février 2006 est arrivée à échéance.

15 Voix pour.

8/ Devis volet roulant sur bâtiment scolaire :

Le maire présente au conseil municipal deux devis pour fournir et poser un volet roulant sur le bâtiment scolaire.

Le devis de 1 099.20 € TTC de la menuiserie FORET de POISSON est retenu.

15 Voix pour.

9/ Enduit mur site médical :

Le maire donne connaissance d'un devis de l'entreprise LEVITE pour l'enduit du mur dans l'enceinte du site médical.

Le montant est de 877.50 € HT.

15 voix pour

10/ Reprise du socle du pilier de la fontaine

Le maire donne connaissance d'un devis de l'entreprise LEVITE pour la reprise du socle du pilier.

Le montant est de 250.00 € HT.

15 Voix pour.

Questions diverses :

1 Numérotation des habitations et dénomination des rues : intervention à 20h30 du Maire de Lugny les Charolles, M. Patrick BOUILLON :

Les avantages de la numérotation sont multiples. La localisation précise d'une habitation sur une voie identifiée avec un numéro est bénéfique pour les services d'urgence, pompiers, infirmiers, relevés de compteur, distribution du courrier, GPS.....

Patrick BOUILLON présente les sites officiels pour commencer le travail par l'ensemble du conseil municipal. Il explique les contraintes et recommandations pour choisir les noms des voies. C'est le conseil municipal, qui validera les noms choisis après le travail et les propositions de la commission qui sera constituée.

2/ Plan mercredi :

Il a été mis en place à partir du mercredi 5 septembre.

Chaque mercredi matin, une garderie gratuite est en place à Lugny les Charolles de 7h30 à 8h45 / 12h30 à 13h00 et à Saint Julien de Civry de 7h30 à 9h00 / 12h25 à 13h00.

Le bus communal prend les enfants sur chaque site pour les emmener au centre de loisirs de Colombier en Brionnais pour 9 h 30 et les reprend à 12 h 00 pour les ramener sur le site respectif de garderie.

Le 1^{er} mercredi, 6 enfants ont été inscrits. Le 2nd mercredi, 8 enfants. Le 3^{ème} mercredi : 8 enfants.

3/ Point sur le paiement des loyers des différents locataires à mi-septembre 2018 :

L'état des loyers à la mi-septembre est présenté au conseil municipal.

4/ Avenir du café :

Maitre DESLORIEUX a confirmé son accord pour saisir Monsieur le Juge Commissaire de l'offre de 800 euros de la commune pour le matériel et le mobilier commercial du bar restaurant.

L'huissier doit retourner les clés en mairie sur ordre du mandataire judiciaire.

Une visite a eu lieu récemment par un couple mais peu de personnes se sont manifestées. Les annonces sur le bon coin seront relancées.

5/ Compte rendu de la rentrée scolaire du 3 septembre 2018 /

75 élèves sont inscrits au RPI et répartis en 4 classes.

28 élèves prennent le bus communal avec une répartition sur 2 tours (matin de 7h25 à 8h45 / soir de 16h45 à 18h10).

6/ Dépenses de la Médiagora :

Le maire propose, à la demande de l'équipe qui gère la Médiagora, de reverser à cette dernière les recettes qu'elle génère chaque année et qui étaient jusqu'à lors créditées sur le budget de la commune. Ce versement aura lieu avec un décalage d'une année. Ainsi les recettes 2017 seront attribuées au titre de l'année 2018. Le conseil donne son accord et prendra une délibération pour l'officialiser.

7/ Accessibilité mairie : point sur le chantier :

Le muret devant la mairie a été mis en place fin juillet.

Le taux de subvention sur le montant des travaux HT est de 55.6 %. Le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction Publique) a versé 9 529 € contre 12 035 € alloués. L'écart non attribué correspond à la non réalisation de la mise en conformité des escaliers sur le devant. Néanmoins, une réclamation a été adressée car il reste à transmettre la facture de la porte extérieure.

8/ Cabinet médical : point sur le chantier

La réception des travaux intérieurs se fera le vendredi 28 septembre. Celle des travaux extérieurs est prévue le vendredi 5 octobre.

9/ Inauguration de la mairie et du cabinet médical paramédical :

Elle sera programmée au printemps 2019

10/ Vente d'extincteurs âgés de plus de 10 ans :

Le Maire, Didier ROUX rappelle que la commune a acheté 7 extincteurs neufs (pour un coût moyen TTC de 41 € après participation de 50 % du Groupama) pour remplacer 7 extincteurs âgés de plus de 10 ans. Il indique aussi que ces vieux extincteurs peuvent être mis au rebut mais qu'ils peuvent encore servir à des particuliers qui ont le droit de les garder 20 ans contre seulement 10 pour une commune.

Il est proposé de les vendre au prix de 20 € pièce. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie.

11/ Elagage des haies :

Il est rappelé aux exploitants agricoles de prendre leurs dispositions en période d'élagage des haies, afin d'éviter les désagréments et crevaisons liés à la présence d'épines sur la chaussée.

12 / Abords de l'église :

Bien que toutes les demandes de subventions n'aient pas encore eu de réponse, le conseil municipal donne son accord définitif pour la réalisation de ce projet d'aménagement du bourg.

13/ Projet d'implantation d'une antenne-relais Orange : couverture 3G & 4G de la Zone Blanche de SAINT JULIEN DE CIVRY :

Dans le cadre du développement de son réseau, l'opérateur désigné pour notre commune (Orange) a mandaté la société CIRCET en vue d'une implantation d'une antenne-relais afin d'assurer la couverture réseau 3G et 4G de la Zone Blanche du bourg de SAINT JULIEN DE CIVRY et d'apporter un service de téléphonie mobile de qualité aux habitants.

Conformément à la loi du 09 février 2015 qui a prévu d'améliorer la concertation locale lors des projets d'installations d'antennes-relais, le maire et les adjoints ont rencontré le vendredi 21 septembre, Monsieur BEGARD, de la société CIRCET. La mission de celui-ci est de trouver un terrain (privé ou communal) sur lequel pourra être installée l'antenne-relais pour une efficacité maximale (le bourg, mais également des hameaux à proximité si c'est possible).

Questions diverses :

1/ Cyclo sportive Bernard Thévenet :

Elle traversera le bourg de Saint Julien le dimanche 23 septembre avec un relais sur le parking de l'école.

2/ Remerciements :

Le maire remercie :

- Serge BERTILLOT pour l'installation d'un banc en pierre à l'arrière du monument aux morts
- Paul SAGE pour le remplacement de la porte des toilettes, place Bernard Thévenet.

3/ Garderie périscolaire :

Une déclaration sinistre a été faite auprès de notre assureur Groupama pour signaler de nombreuses fissures extérieures au niveau du bâtiment de la garderie. Un expert va se déplacer pour sonder le sol et savoir si la sécheresse est responsable de ce phénomène.

4/ Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux :

Le montant n'est jamais connu au moment de l'élaboration du budget. Il avait été budgété une recette de 9 000 € alors que le versement est de 17 737 €.

5/ Sécheresse :

Un conseiller municipal parle des difficultés majeures actuelles des agriculteurs en cette fin d'été. A l'issue de ce plaidoyer, le conseil municipal décide de voter une motion de soutien à destination des agriculteurs. Il souhaite que l'Etat vienne en aide aux agriculteurs locaux en déclenchant le plan sécheresse.

**Prochaine Réunion de Conseil Municipal :
Vendredi 19 octobre 2018 à 20h30**